



La communauté anesthésique française, rassemblant les représentants professionnels des Médecins Anesthésistes-Réanimateurs et des Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat, annonce la création du “**Groupement Professionnel en Anesthésie-Réanimation**” (GPAR).

Cette nouvelle structure professionnelle représentative se veut garante du maintien et de l'amélioration de la sécurité anesthésique des patients pris en charge pour toute anesthésie, et de l'organisation humaine et matérielle nécessaire à cette sécurité.

Ce Groupement Professionnel en Anesthésie-Réanimation sera l'interlocuteur obligé des pouvoirs publics et le garant de la sécurité à chaque niveau structurel (établissements, ARS, HAS et DGOS) pour toute proposition de réforme de l'organisation des soins en anesthésie.

Les protocoles de coopération ouverts par l'article 51 de la loi “Hôpital Patients Santé et Territoires” et la création de nouveaux métiers ou métiers intermédiaires ne peuvent se décliner qu'après validation par les professionnels que nous sommes du niveau de sécurité que nous devons aux patients.

Le GPAR est d'ores et déjà disponible pour toute consultation concernant les critères de sécurité et donnera son avis sur tout ce qui lui apparaîtra déviant face à ces normes de sécurité.



## **Organisations Membres du GPAR**

**Syndicat National des Infirmiers-Anesthésistes (SNIA)**

**Syndicat National des Praticiens Hospitaliers en Anesthésie Réanimation - élargi (SNPHAR-e)**

**Collectif IADE de l'Union Fédérale des Médecins Ingénieurs Cadres et Techniciens de la Confédération Générale des Travailleurs (UFMICT-CGT)**

**Syndicat National des Anesthésistes Réanimateurs de France (SNARF)**

**Comité d'Entente sur les Etudes d'Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat (CEEIADE)**